

Centre hospitalier de la Dracénie DECISION N° 2026.012

Objet : Désignation des référents institutionnels du Centre hospitalier de la Dracénie

Le Directeur Général du Centre hospitalier de la Dracénie et de l'EHPAD SSIAD Bouen Seren de Bargemon en direction commune,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code du travail ;

Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé ;

Vu la nécessité d'organiser de manière efficiente la gestion des risques, la vigilance sanitaire, la sécurité des personnes, des biens et des données, et de garantir la mise en œuvre des politiques institutionnelles et transversales ;

DECIDE

Article 1 – Représentants médicaux aux instances

- Conseil de surveillance :
 - 2 représentants de la CME : Dr Magali PELLEREY et Dr Charles LE MAOUT
 - Président de la commission éthique : Dr Willème KACZMAREK
- Commission Médicale de Groupement (CMG) :
 - 5 membres de la CME (dont PCME membre de droit) : Dr Margarita MACCARINI; Dr Charles LE MAOUT; Dr Elisabeth ROTH; Dr Sophie SALOMEZ
- Conseil Social d'Etablissement :
 - 1 représentant de la CME : Dr Aurélie SMETS
- Commission des Usagers :
 - 1 représentant de la CME : Dr Jean-Renaud BARRIERE
- Conseil de la vie sociale :
 - 1 représentant médical gériatre : Dr Florence COCCOZ

Article 1 – Référents médicaux à des commissions

- COMEDIMS : Dr Clémentine CESARI
- Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition : Dr Ugo DE IORIO
- Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins : Présidente Dr Marion BONNET, Vice-Présidente Dr Elisabeth ROTH
- Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) : Dr Laurent FIGNON
- Comité Dossier Patient : Dr Hélène CANE
- Commission de formation médicale: Chefs de pôle, Dr Cyrille DESVEAUX ; Dr Adrian IONCU ; Hakima MANSEUR; Dr Bilal MEKKI ARIG; Dr Santiago PICOS GIL; Dr Mohammed ZECHAR
- Commission de l'activité libérale : Dr Charly BESSADIER, Dr Adrian IONCU, Dr Willème KACZMAREK

Article 2 – Référents liés aux soins médicaux et paramédicaux

- Biovigilance : Dr Michel KAIDOMAR
- Coordination des prélèvements : Dr Frédérique DEWAGUET et Mme Samantha ALEXANDER
- Ethique : Dr Willème KACZMAREK
- Hémo-vigilance : Dr Bilal MEKKI ARIG et l'anesthésiste de garde
- Référent radioprotection : Dr Ivelina BYULBYULEVA
- Identitovigilance : Dr Salvatore CARUSO et M. LERAY Nicolas (suppléant d'un médecin)
- Infectiologie : *vacant*
- Matériovigilance : Dr Clémentine CESARI, Dr Thibault MEKIDECHE et M. Philippe TOBIA
- Médiation médicale avec les patients : Dr Ugo DE IORIO, Dr Jean-Renaud BARRIERE et Dr Jean-Yves DIQUELOU

- Commission de Médiation et de conciliation entre médecins : Dr Mohammed ZEHAR, Dr Charles LE MAOUT
- Antibiothérapie : *vacant*
- Pharmacovigilance : Dr Marion LECA, Dr Anne-Céline JALBERT
- Réactovigilance : Dr Elisabeth ROTH-JARROUX, M. Laurent MICAELLI
- Risques associés aux soins : Dr Jean-Yves DIQUELOU et Mme Véronique KLEIN
- Sécurité Sanitaire Exceptionnel (SSE) : Dr Charles LE MAOUT et Mme Anaïs AUCLERT-PINCHON
- Violences faites aux femmes : Dr Pauline VIGNOLES, Dr Marion BASTY, Mme Anna BALDO et Mme Natacha MAIGRET

Article 3 – Référents environnementaux et institutionnels

- Activité Physique et sportive APS : *vacant*
- Développement durable : Mme Karine FERRANDO
- Déontologie : M. Philippe TOBIA
- Egalité professionnelle : Mme Lisa BON
- Handicap (personnel) : Mme Laëtitia VENERONI
- Handicap (usagers) : Mme Danièle PAOLIN
- Laïcité : M. Nicolas LERAY
- Qualité de Vie au Travail : Mme Stéphanie MISTRE
- Radioprotection : M. Lucas ROYON
- Recherche clinique : Dr PIANO Virginie et M DUVIER Julien
- Risques juridiques et relations avec les usagers : Mme Anaïs AUCLERT-PINCHON et M. Roland MARIUS
- Risques professionnels : Mme Laëtitia VENERONI
- Risques sociaux : Mme Lisa BON
- Sécurité alimentaire : M. Thierry CHEVRIER
- Sécurité des déchets dangereux (DASRI) : Dr Marion BONNET
- Sécurité du circuit du linge : Mme Dominique NICOLLON et M. Thierry LEOCARD
- Sécurité du site et référent radicalisation : M. Yohann DUPENT
- Sécurité hygiène hospitalière : Dr Marion BONNET
- Sécurité salubrité environnementale : M. Philippe TOBIA
- Sécurité technique : M. Alain FOURE

Article 4 – Référents système d'information et communication

- Règlement Général Protection des Données : M. Nicolas LERAY et Mme Nathalie Mary
- Sécurité informatique : M. Nicolas LERAY
- Sécurité téléphonique : M. Benoit LAGAYE
- Système documentaire : Mme Véronique KLEIN

Article 6 – Dispositions finales

La présente décision annule et remplace toute désignation antérieure portant sur les référents précités. Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera diffusée à l'ensemble des services et publiée sur l'intranet institutionnel.

Fait à Draguignan, le 26 janvier 2026

Le Directeur Général,



Ludovic VOILMY